

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **324^e** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 14 juin 2016, à 18 h, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Lucie Buist-Petit
 Roxanne Cléroux
 France Lamarche
 Annie Saint-Germain

Messieurs Kelly Bellony
 Robin Blanchet
 Pierre Desroches
 Hervé Pilon
 Étienne Rouleau
 Xavier Spratt
 Raymond Talbot

INVITÉS PRÉSENTS

Mesdames Isabelle Legault
 Véronique Côté

Messieurs Yves Carignan
 Raymond St-Jacques
 Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

Mesdames Diane Martin
 Anne Bourgeois
 Françoise Charbonneau
 Karine Lachapelle
 Corina Alexandrescu

CA15/16-324.1/
ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte. Madame Véronique Côté agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par : Mme France Lamarche

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 324^e assemblée.

2. Procès-verbal de la 323^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

CA15/16-324.2/
PROCÈS-VERBAL
DE LA 323^E
ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

CA15/16-324.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT
DE CE
PROCÈS-VERBAL

4. Rapport du directeur général

4.1 Rapport du directeur général – information

5. Sujets discutés

- (d) 5.1 Plans de formation (DE)
 - 5.1.1 Techniques de physiothérapie (144.A0) - **résolution**
 - 5.1.2 Techniques de l'informatique (420.A0) - **résolution**
 - 5.1.3 Gestion d'un établissement de restauration (430.B0) - **résolution**
- (d) 5.2 Demandes d'autorisation - nouveaux programmes de formation technique (DE)
 - 5.2.1 Soins infirmiers (180.B0) - **résolution**
 - 5.2.2 Techniques d'éducation spécialisée (351.A0) - **résolution**
 - 5.2.3 Techniques d'intégration multimédia (582.A1) – **résolution**
- (*) 5.3 Diplômes d'études collégiales (DEC) (DE) – recommandations de sanctions – **résolution**
- (d) 5.4 Composition de la Commission des études 2016-2017 (DE) – **résolution**
- (d) 5.5 Appel d'offres pour l'entretien ménager (DSFRM) – **résolution**
- (d) 5.6 Budget de fonctionnement 2016-2017 (DSFRM) – **résolution**
 - 5.6.1 Rapport du comité de vérification
- (d) 5.7 Budget d'investissement 2016-2017 (DSFRM) – **résolution**
- (d) 5.8 Renouvellement des services bancaires (DSFRM) - **résolution**
- (d) 5.9 Délégation de pouvoirs saison estivale 2016 (DG) – **résolution**
- 5.10 Bureau de l'Ombudsman – **résolution**
 - 5.10.1 Rapport du comité adhoc
- (d) 5.11 Reddition de compte en gestion contractuelle (DSFRM) – **résolution**

6. Points d'information

- (d) 6.1 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) (DÉ)
- (d) 6.2 Bilan annuel de la Commission des études 2015-2016 (DÉ)
- 6.3 Nom de l'enseignant signataire de la demande de permis de laboratoire en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques (DÉ)
- (d) 6.4 Dépôt d'un document à la Commission des études (DÉ)
- 6.5 Rapport annuel des départements 2015-2016 (DÉ)
- (*) 6.6 Sanction des études
Attestations d'études collégiales (AEC) (DÉ)
- (d) 6.7 Rétrospective des bourses et prix (DAÉRC) – **information**
- 6.8 Projet de remplacement du système alarme incendie et installation d'un système de communication - Services professionnels en ingénierie électrique (DSFRM) - **information**

7. Correspondance et communications écrites

7.1 Décision du Ministère – Annexe A007

8. Varia

2. Procès-verbal de la 323^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : M. Pierre Desroches

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 323^e assemblée ordinaire tel que proposé.

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Sans objet

4. Rapport du directeur général

4.1 Rapport du directeur général – information

Mme Suzanne Léger, enseignante à la retraite au Département de diététique, a reçu récemment le prix de la Ministre.

Aujourd'hui, nous avons reçu la Ministre Hélène David et Francine Charbonneau relativement aux annonces d'augmentation du devis pédagogique et du financement des travaux actuellement en cours.

Les congrès de l'AQPC et du CiCan ont eu lieu à Québec la semaine dernière. Des membres du personnel du Collège ont réalisé six présentations, notamment les travaux réalisés auprès des étudiants ayant des besoins particuliers et sur la pédagogie active. La mention d'honneur de l'AQPC a été octroyée à Pierre Beaudry, professeur en orthèses prothèses.

Les travaux sont actuellement en cours pour améliorer l'isolation du bâtiment et le redressement des toitures. De plus, des travaux sont en réalisation au Centre de la formation continue. Des images des travaux en cours sont présentées.

Nous avons reçu une confirmation officielle de la part du Ministère que la pénalité prévue à l'Annexe A-007 était suspendue pour les deux prochaines années.

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Plans de formation (DE)

5.1.1 Techniques de physiothérapie (144.A0) - **résolution**

La directrice des études présente les principaux changements dans le cadre du plan de formation notamment le nom du programme.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, en vertu de l'article 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'approbation par le Conseil d'administration du 26 janvier 2016 des activités d'apprentissage telles qu'elles apparaissaient à la grille de cours déposée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le plan de formation du programme de Techniques de physiothérapie (144.A0).

5.1.2 Techniques de l'informatique (420.A0) - résolution

La directrice des études mentionne que les admissions ont été suspendues l'an dernier dans un des profils de ce programme. L'ensemble du programme a été revu pour répondre aux changements à venir à la suite des travaux du Ministère.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, en vertu de l'article 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'approbation par le Conseil d'administration du 26 janvier 2016 des activités d'apprentissage telles qu'elles apparaissaient à la grille de cours déposée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le plan de formation du programme de Techniques de l'informatique (420.A0) pour les spécialisations *informatiques de gestion (420.AA)* et *Gestion de réseaux informatiques (420.AC)*.

5.1.3 Gestion d'un établissement de restauration (430.B0) - résolution

La directrice des études mentionne que les changements ont été réalisés en collaboration avec l'ITHQ. Le plan de formation a été revu notamment la concordance et la cohérence dans la composition des cours.

CONSIDÉRANT le pouvoir du Ministre de fixer les objectifs et standards des programmes et le pouvoir du Collège de déterminer les activités d'apprentissage pour la composante de formation spécifique dans les programmes d'études techniques, en vertu de l'article 11 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège d'adopter et de rendre publique une description des objectifs, des standards et des activités d'apprentissage dans chaque programme en vertu de l'article 17 du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC);

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) et le Collège Montmorency signé en août 2013 et expirant le 30 juin 2018 (sous réserve de son renouvellement une année avant l'échéance) qui établit les modalités relatives à l'élaboration et à la prestation conjointe du cheminement ITHQ – Montmorency du programme Gestion d'un établissement de restauration (430.B0);

CONSIDÉRANT que le cheminement ITHQ – Montmorency inclut la répartition des cours selon les sessions, la liste des cours de la composante spécifique respectivement sous la responsabilité du Collège et de l'ITHQ;

CONSIDÉRANT l'approbation par le Conseil d'administration au 26 janvier 2016 des activités d'apprentissage telles qu'elles apparaissaient à la grille de cours déposée;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité de programme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Pierre Desroches

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le plan de formation du programme Gestion d'un établissement de restauration (430.B0).

(d) 5.2 Demandes d'autorisation - nouveaux programmes de formation technique (DÉ)

5.2.1 Soins infirmiers (180.B0) – résolution

La Direction des études présente la demande d'autorisation permanente de l'offre de ce programme. Le Collège détient présentement une autorisation provisoire.

Un membre du Conseil soulève un questionnement quant à la soirée d'information organisée en mai dernier pour recruter de nouveaux enseignants en soins infirmiers. La direction du Collège répond que cet événement fut un succès. Nous avons rencontré plusieurs personnes disponibles.

Les modalités de la nouvelle convention collective permettront l'ajout de charges d'enseignement à la formation continue qui pourra aider l'organisation du travail.

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation collégiale de qualité;

CONSIDÉRANT les orientations de développement des programmes du Collège;

CONSIDÉRANT l'autorisation provisoire donnée par le Ministère le 11 juin 2012 de pouvoir mettre en œuvre le programme en Soins infirmiers;

CONSIDÉRANT que le programme est offert par le Service de la formation continue et des services aux entreprises depuis l'automne 2013;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins effectués par le Collège;

CONSIDÉRANT la pertinence du programme pour répondre aux besoins de formation des individus;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction de la formation continue et des services aux entreprises et de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la présentation réalisée auprès des membres de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Kelly Bellony

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le dépôt d'une demande d'autorisation permanente au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour dispenser le programme de DEC en Soins infirmiers (180.B0).

5.2.2 Techniques d'éducation spécialisée (351.A0) – résolution

La directrice des études présente les travaux réalisés afin de préparer la demande d'autorisation de ce programme. Nous avons eu l'appui du milieu et nous avons évalué nos capacités pour mettre de l'avant ce programme.

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation collégiale de qualité;

CONSIDÉRANT les orientations de développement des programmes du Collège;

CONSIDÉRANT la pertinence du programme pour répondre aux besoins de formation des individus;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins de main-d'œuvre effectuée par le Collège dans les secteurs de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de la petite enfance, notamment dans la région de Laval;

CONSIDÉRANT la complémentarité du programme Techniques d'éducation spécialisée avec d'autres programmes déjà offerts au Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la présentation réalisée auprès des membres de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Raymond Talbot

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le dépôt d'une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour dispenser le programme de DEC Techniques d'éducation spécialisée (351.A0).

5.2.3 Techniques d'intégration multimédia (582.A1) – **résolution**

La directrice des études présente cette demande qui permettrait de compléter la carte programme et de répondre aux orientations du Ministère de favoriser le numérique. Ce programme était valorisé par le Ministère. Nous avons obtenu des appuis de la part du milieu et il y a plusieurs opportunités d'employabilité dans la région de Laval et Montréal.

CONSIDÉRANT la mission du Collège d'assurer dans son milieu l'accessibilité à une formation collégiale de qualité;

CONSIDÉRANT les orientations de développement des programmes du Collège;

CONSIDÉRANT la pertinence du programme pour répondre aux besoins de formation des individus;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins de main-d'œuvre effectuée par le Collège dans le domaine du multimédia;

CONSIDÉRANT la complémentarité du programme Techniques d'intégration multimédia avec d'autres programmes offerts au Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

CONSIDÉRANT la présentation réalisée auprès des membres de la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Roxanne Cléroux

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le dépôt d'une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour dispenser le programme de DEC Techniques d'intégration multimédia (582.A1).

(*) 5.3 Diplômes d'études collégiales (DEC) (DÉ) – recommandations de sanctions – **résolution**

La directrice des études présente ce dossier et souligne que la résolution est modifiée subséquemment aux discussions réalisées au cours des dernières séances du Conseil d'administration.

Un document a été ajouté après l'envoi du cahier sur le réseau. Un membre du conseil demande qu'un courriel soit envoyé au moment du dépôt d'un autre document.

CONSIDÉRANT que la Direction des études s'est assurée de la conformité des dossiers des étudiantes et des étudiants avec les exigences du Ministère;

CONSIDÉRANT la liste des recommandations de sanction des études présentée;

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Pierre Desroches

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner un diplôme d'études collégiales aux étudiantes et aux étudiants dont les noms figurent sur la demande de sanction déposée sous la cote CA15/16.324.5.3.

(d) 5.4 Composition de la Commission des études pour l'année 2016-2017, version du 9 juin 2016 résolution

La directrice des études présente la liste des membres de la Commission des études pour la prochaine année.

CONSIDÉRANT la composition de la Commission des études pour l'année 2016-2017 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études;

Il est proposé par : M. Étienne Rouleau

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECEVOIR officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2016-2017, le tout selon la liste annexée.

(d) 5.5 Appel d'offres pour l'entretien ménager (DSFRM) – résolution

La directrice des Services financiers et des ressources matérielles présente l'appel d'offres qualitatif dont le nombre de points minimum était 70 points. Une organisation n'a pas rencontré les points minimums. Les nouvelles règles dictées par le Conseil du Trésor nous imposent de présenter la ventilation des montants par année incluant le 10 % de dépassement sans revoir le tout au Conseil d'administration, au-delà de ce pourcentage le dossier reviendra au Conseil d'administration.

Des membres du Conseil questionnent le contrat d'entretien relativement au Complexe de sécurité incendie et au nouveau Centre de la formation continue. La direction du Collège répond que l'entretien ménager du Centre de la formation continue est assumé par le locateur et par la Commission scolaire pour le Complexe de sécurité incendie.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres public pour les services spécialisés en hygiène et salubrité a été établi pour un contrat ferme de trois ans avec option de renouvellement pour deux périodes subséquentes d'une année chacune;

CONSIDÉRANT que le Collège s'est prévalu de l'option de renouvellement pour la deuxième année prévue au contrat d'entretien ménager et qu'elle arrive à terme le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que la méthode d'adjudication selon le prix ajusté le plus bas a été retenue en fonction de la grille d'évaluation des soumissions;

CONSIDÉRANT le document **Questionnaire d'évaluation-offre qualitative avec usage du paramètre K**, transmis avec les documents de l'appel d'offres en vue de faire

connaître les six critères de qualité sur lesquels les propositions sont évaluées ainsi que la pondération appliquée;

CONSIDÉRANT le résultat de l'analyse de la qualité des soumissions par le Comité de sélection et de la détermination du prix ajusté pour fin d'adjudication au plus bas soumissionnaire;

CONSIDÉRANT que trois (3) prestataires de services ont déposé une soumission et qu'une (1) d'entre elles n'a pas obtenu le minimum de 70 points pour passer à l'étape d'évaluation des prix;

CONSIDÉRANT que le prestataire de services ayant soumis le prix ajusté le plus bas est : **Services ménagers Roy**;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des services financiers et des ressources matérielles et de la Direction générale;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de régie;

Il est proposé : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : M. Raymond Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité du Collège Montmorency au prestataire de services Services ménagers Roy au montant de :

- 3 048 509,58 \$ (taxes en sus) pour les trois (3) ans fermes, soit pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019;

- 1 035 460,07 \$ (taxes en sus) pour la première année optionnelle, soit du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020;

- 1 037 906,22 \$ (taxes en sus) pour la deuxième année optionnelle, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021;

pour un montant total de 5 121 875,87 \$ (taxes en sus);

DE PERMETTRE l'ajustement du nombre d'heures rattachées au contrat en fonction d'éventuels agrandissements ou événements spéciaux. La limite de ces ajustements d'horaire ne pourra toutefois excéder 10 % du montant initial du contrat. Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire dans le respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

(d) 5.6 Budget de fonctionnement 2016-2017 (DSFRM) – **résolution**

La directrice des Services financiers et des ressources matérielles présente le dossier budgétaire pour la prochaine année. Pour que le budget de fonctionnement augmente de 69 millions à 72 millions. Nous avons une diminution des PES, car les étudiants suivent moins de cours et le taux a également diminué. Cette réalité a un impact négatif sur le financement du Collège.

Un membre du Conseil questionne le financement du Ministère par rapport aux programmes autofinancés. La direction du Collège répond que l'enseignement régulier est en déficit et les revenus des programmes autofinancés permettent d'atteindre l'équilibre budgétaire. De plus, les subventions du Ministère n'ont pas été indexées au cours des cinq dernières années.

Des ajouts ont été effectués au budget des départements notamment pour répondre aux besoins d'achats de matériel spécialisé.

Un membre du Conseil questionne l'ajout de la Fondation de l'an dernier quant au dossier du tutorat aux/ centres d'aide. La direction du Collège répond que les discussions sont en cours afin de déterminer le niveau de contribution de la Fondation, mais rassure les membres qu'il n'y aura pas de coupures dans ces services.

CONSIDÉRANT le dépôt des allocations budgétaires 2016-2017 par le MEES;

CONSIDÉRANT les obligations requises par le règlement relatif à la gestion financière (numéro 3);

CONSIDÉRANT le dépôt des documents pour analyse par le Comité d'audit ayant eu lieu le 1 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de régie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et de la directrice des services financiers et des ressources matérielles;

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : Mme Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget de fonctionnement 2016-2017 tel que déposé.

5.6.1 Rapport du Comité de vérification

Aucun commentaire supplémentaire n'est ajouté.

(d) 5.7 Budget d'investissement 2016-2017 (DSFRM) – **résolution**

La directrice des Services financiers et des ressources matérielles présente ce dossier en mentionnant que celui-ci sera discuté à nouveau à une séance du Conseil à l'automne. Une séquence des travaux est prévue pour rénover les blocs sanitaires, le changement des portes et des fenêtres et la réalisation de petits travaux de peinture et de réparation.

CONSIDÉRANT que les allocations budgétaires autorisées par le MEES ne seront déposées qu'en juillet;

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Collège de pouvoir dépenser certaines sommes pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT le dépôt du budget d'investissement 2016-2017, en fonction des allocations de l'année 2015-2016, pour examen par le Comité d'audit ayant eu lieu le 1^{er} juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'une version amendée sera redéposée pour approbation à la réception des allocations du MEES;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité de régie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Directeur Général et de la Directrice des services financiers et des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Lucie Buist-Petit

Appuyé par : M. Raymond Talbot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le budget d'investissement 2016-2017, tel que déposé.

(d) 5.8 **Renouvellement des services bancaires (DSFRM) – résolution**

La directrice des Services financiers et des ressources matérielles mentionne que le contrat des services bancaires vient à échéance au 30 juin 2016. Plusieurs institutions ont été invitées à soumettre une offre de service. Trois ont répondu à l'appel. Le Comité de vérification recommande de donner le contrat notamment pour la raison suivante : le délai de traitement des dossiers nous inquiétait quant à la production de la paie. De plus, l'écart n'était pas appréciable et les problématiques encourues par un changement d'institution.

Un membre du Conseil questionne le retrait du guichet automatique par Desjardins il y a quelques années. La direction du Collège mentionne que les institutions financières retirent tous les guichets des emplacements privés compte tenu des coûts et de la baisse d'affluence.

CONSIDÉRANT que le contrat des services bancaires arrive à échéance au 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les services financiers sont exclus des règles en vigueur en lien avec l'octroi de contrats pour les organismes publics;

CONSIDÉRANT qu'il a été proposé aux membres du Comité d'audit de procéder à un appel d'offres sur invitation (qualité-prix);

CONSIDÉRANT que trois institutions sur huit ont répondu à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le Comité d'audit;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité d'audit;

Il est proposé par : M. Raymond Talbot

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le Contrat des services financiers à Desjardins pour une valeur de 136 375.90 \$ (27 275.18\$/annuel) couvrant la période du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2020.

(d) 5.9 **Délégation de pouvoirs saison estivale 2016 (DG) – résolution**

Le directeur général présente ce dossier afin de permettre de répondre à des besoins particuliers au cours de la saison estivale et ce, compte tenu des travaux. C'est une simple précaution de présenter cette résolution.

CONSIDÉRANT le fait que le Conseil d'administration ne siège pas durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que des situations exceptionnelles pourraient requérir des décisions relevant des pouvoirs attribués au Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'en certains dossiers, le fait de procéder avec délai pourrait entraîner préjudice pour le Collège;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Kelly Bellony

Appuyé par : M. Pierre Desroches

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉLÉGUER au directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder dans tous les dossiers le requérant et d'obliger le directeur général à faire rapport de décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoirs, lors de la prochaine assemblée ordinaire du Conseil d'administration. La présente délégation est valide du 15 juin 2016 jusqu'à la première assemblée du Conseil d'administration de l'année 2016-2017 prévue à l'automne 2016.

5.10 Bureau de l'Ombudsman – **résolution**

5.10.1 Rapport du comité *ad hoc*

Le président mentionne que le projet de règlement ne sera pas déposé ce soir. Une rencontre du comité a eu lieu au cours des derniers jours. Le représentant des étudiants n'a pas pu se participer à la rencontre. Le comité a donc décidé de repousser le dépôt du règlement à une prochaine séance du conseil. Il n'y aura donc pas de résolution du conseil à cette séance. Les discussions au sein du comité ont été riches et intéressantes. Une deuxième révision sera réalisée et le document sera déposé lors d'une prochaine séance.

Un membre du Conseil mentionne que l'Association des Ombudsman des universités et des collèges du Canada offre des services, des documents et de l'accompagnement. Les membres du comité ont mentionné avoir accédé à la boîte d'outils de cette association.

Un membre du Conseil suggère que le comité se penche sur les recommandations de cette association pour la mise en place et les modalités de consultation de ce règlement.

(d) 5.11 Reddition de compte en gestion contractuelle – **résolution**

La directrice des Services financiers et des ressources matérielles mentionne qu'il faut déclarer une fois par année lorsque le directeur général a exercé son pouvoir d'autorisation.

CONSIDÉRANT la directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

CONSIDÉRANT la Loi sur les contrats des organismes publics (Chapitre C-65.1 a.26);

CONSIDÉRANT que le Collège s'est doté des lignes de conduite pour une meilleure gestion des processus contractuels, tel que requis par l'article 24 de la directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT les modifications prévues à la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements qui en découlent à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT le règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme du Collège (règlement numéro 4) qui sera également modifié à l'automne 2016;

CONSIDÉRANT que pour l'année de référence, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le Collège a exercé son pouvoir d'autorisation à deux (2) reprises;

- contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres adjugé au seul fournisseur ayant présenté une soumission acceptable, à la suite d'une évaluation de la qualité (RCA a .33 al.2 (2) :

pour le contrat d'acquisition et d'installation de simulateurs de patients et le système de captation audio/vidéo pour débriefage pour le programme de soins infirmiers.

- contrat de services dont la durée prévue, incluant les renouvellements est supérieure à trois(3) ans :

*pour le contrat de services des auditeurs externes

Il est proposé par : M. Pierre Desroches

Appuyé par : Mme Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à signer la déclaration du dirigeant d'organisme tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics.

6. Points d'information

- (d) 6.1 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) (DÉ)
La directrice des études présente qu'en lien avec l'obligation d'évaluer des programmes, aucune nouvelle évaluation sera réalisée. Nous poursuivrons le travail entamé cette année.
- (d) 6.2 Bilan annuel de la Commission des études 2015-2016 (DÉ)
La directrice des études présente le bilan annuel des travaux réalisés et le report des autres dossiers.
- 6.3 Nom de l'enseignant signataire de la demande de permis de laboratoire en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques (DÉ)
En suivi de ce point au dernier Conseil, l'enseignante qui agira comme directrice de laboratoire est Françoise Murray.
- (d) 6.4 Dépôt d'un document à la Commission des études (DÉ)
La directrice des études présente la position de la Commission des études.
- 6.5 Rapport annuel des départements 2015-2016 (DÉ)
Le rapport annuel des départements a été déposé.
- (*) 6.6 Sanction des études
Attestations d'études collégiales (AEC) (DÉ)
Le directeur de la Formation continue et des services aux entreprises mentionne que le Collège présente 301 sanctions à l'attestation d'études collégiales.
- (d) 6.7 Rétrospective des bourses et prix (DAÉRC)
Le directeur des affaires étudiants et des relations avec la communauté présente une rétrospective des étudiants qui se sont démarqués au cours de cette année. Nos

étudiants se démarquent notamment par le niveau d'implication bénévole noté au bulletin.

6.8 Projet de remplacement du système alarme incendie et installation d'un système de communication - Services professionnels en ingénierie électrique (DSFRM)

La directrice des services financiers et des ressources matérielles a mentionné le projet de remplacement du système alarme incendie.

7. Correspondance et communications écrites

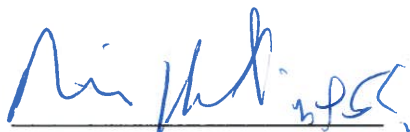
7.1 Décision du Ministère – Annexe A007

Le document a été déposé.

8. Varia

Un membre du Conseil mentionne que le Syndicat des professionnels du Collège n'ayant pas réglé, les hautes instances du SPGQ proposent des moyens de pression à l'automne prochain.

LA SÉANCE EST LEVÉE.



Robin Blanchet
Président



Véronique Côté
Secrétaire